



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau des élections et des associations
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS
03 21 21 21 54
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 30 mai 2023

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires
En communication
à Mesdames et Messieurs les sous-préfets
à Monsieur le président de l'association des maires et
des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais
et à Monsieur le président de l'association
des maires ruraux du Pas-de-Calais

OBJET : Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales.

REF :

- Loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
- Articles L.19 et R.7 du code électoral.

P. J. : Tableau à compléter.

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les membres des commissions de contrôle municipales des listes électorales ont été nommés par arrêté préfectoral.

Les membres de ces commissions sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Je vais procéder en juillet 2023 à une nouvelle nomination des membres de ces commissions.

Les membres sortants de ces commissions seront renommés automatiquement pour une période de trois ans.

Les communes concernées par des changements dans la composition de leur commission (démission de membres, décès, élection municipale partielle ou complémentaire, etc...), m'adresseront pour le **17 juillet 2023 au plus tard**, le tableau ci-joint complété via les boîtes fonctionnelles élections du ressort des communes et précisées ci-après :



Ressort des communes	Adresse de la boîte fonctionnelle
Arrondissement d'Arras	pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Béthune	sp-elections-bethune@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer	sp-elections-boulogne@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Calais	sp-elections-calais@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Lens	sp-elections-lens@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Montreuil-Sur-Mer	sp-elections-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr
Arrondissement de Saint-Omer	sp-elections-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr

Je précise pour les communes de moins de 1 000 habitants et les communes de 1 000 habitants n'ayant qu'une seule liste au conseil municipal et concernées par une modification de leur commission :

- que le délégué de Justice doit préalablement être désigné par le président du tribunal judiciaire de votre ressort, après proposition par vos soins de trois candidats ;
- que le délégué de l'administration doit préalablement être désigné par le sous-préfet de ressort de votre commune, après proposition par vos soins de trois candidats.

Je prendrai ensuite, par arrondissement, des arrêtés recensant l'ensemble des membres des commissions de contrôle.

Je rappelle par ailleurs que ces commissions de contrôle doivent se réunir au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant chaque élection (entre le 24^e et le 21^e jour précédant le premier tour de scrutin).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Christophe MARX

Ce tableau ne doit être complété que si votre commission fait l'objet de modification dans sa composition

COMMUNE :

ARRONDISSEMENT :

Communes de moins de 1 000 habitants			
	NOM	PRENOM	Adresse postale
Conseiller municipal			
Délégué de Justice			
Délégué de l'Administration (Préfecture)			

Communes de 1 000 habitants et plus			
	NOM	PRENOM	Adresse postale
Conseiller municipal (liste majoritaire)			
Conseiller municipal (liste majoritaire)			
Conseiller municipal (liste majoritaire)			
Conseiller municipal (liste d'opposition)			
Conseiller municipal (liste d'opposition)			